

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



21106170



27 AOÛT 2021

Greffé

N° d'entreprise : **0478 717 071**

Nom

(en entier) : **GUILLEMIN REAL ESTATE**

(en abrégé) :

Forme légale : **SA**

Adresse complète du siège : **Place des Guillemins 5/1A 4000 Liège**

Objet de l'acte :

1. Démission d'un administrateur

Les Actionnaires actent la démission, à dater des présentes décisions écrites, de la SA CIRCUS BELGIUM, ayant son siège social à 4000 Liège, rue des Guillemins 129, numero BCE 0451.000.609, valablement représentée par son représentant permanent, Monsieur Nicolas LEONARD, domicilié à 4020 Liège, rue des Fories, 1/081.

Les Actionnaires accordent décharge provisoire à l'administrateur pour sa gestion durant l'exercice 2021, jusqu'à la date de sa démission.

2. Nomination d'un administrateur

Les Actionnaires décident de nommer comme administrateur à dater des Décisions et pour une durée de 6 ans, Monsieur Nicolas LEONARD (NN 81.03.26 -055.14), domicilié à 4020 Liège, rue des Fories, 1/081.

3. Démission du mandat de délégué à la gestion journalière

Le conseil d'administration prend acte de la démission du mandat de délégué à la gestion journalière de la SA CIRCUS BELGIUM, ayant son siège social à 4000 Liège, rue des Guillemins 129, numero BCE 0451.000.609, valablement représentée par son représentant permanent, Monsieur Nicolas LEONARD, domicilié à 4020 Liège, rue des Fories, 1/081.

Le conseil d'administration accorde décharge provisoire au délégué à la gestion journalière pour sa gestion durant l'exercice 2021, jusqu'à la date de sa démission.

4. Nomination d'un délégué à la gestion journalière

Le conseil d'administration décide de nommer au mandat de délégué à la gestion journalière Monsieur Nicolas LEONARD (NN 81.03.26 -055.14), domicilié à 4020 Liège, rue des Fories, 1/081.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 06/09/2021 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).